

**DEMANDE POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE**  
**ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019**

04.03.2019 – 16.4.2019 (pour les envois à l'étranger)  
04.03.2019 – 02.05.2019 (pour les envois au Luxembourg)

Messieurs,

Par la présente, je soussigné(e) sollicite l'admission au vote par correspondance lors des - élections européennes du 26 mai 2019:

.....  
Nom(s) et prénom(s)

.....  
Date et lieu de naissance

.....  
Domicile

.....  
Adresse d'envoi de la lettre de convocation:

Adresse an die die Wahlbenachrichtigung zugestellt werden soll:

.....  
.....  
.....

- je suis Luxembourgeois(e) domicilié(e) à l'étranger: je joins une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- je déclare par la présente, sous la foi du serment, que je ne suis pas déchu(e) du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution (\*), ni en vertu de l'article 6 de la présente loi (\*\*)

Date:..... Signature: .....

(\*) Art. 52. de la Constitution (Révision du 27 janvier 1972) <Pour être électeur. il faut: 1° être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise; 2° jouir des droits civils et politiques ; 3° être âgé de dix-huit ans accomplis. Il faut en outre réunir à ces trois qualités celles déterminées par la loi. Aucune condition de cens ne pourra être exigée. Pour être éligible, il faut: 1° être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise; 2° jouir des droits civils et politiques; 3° être âgé de vingt et un ans accomplis; 4° être domicilié dans le Grand-Duché. Aucune autre condition d'éligibilité ne pourra être requise. »

(\*\*) Art. 6 de la Loi électorale du 18 février 2003: Sont exclus de l'électorat et ne peuvent être admis au vote: 1° les condamnés à des peines criminelles 2° les personnes qui, en matière correctionnelle, sont privées du droit de vote par condamnation 3° les majeurs en tutelle.

